

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée, dont l'action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Du fait de sa reconnaissance d'utilité publique, tous les dons effectués à la Fondation du patrimoine sont déductibles :

- ◆ de l'IRPP à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable ;
- ◆ de l'IFI à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € ;
- ◆ de l'IS, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Des visites de la maison de Pierre Loti en 3D et autres objets évoquant Pierre Loti seront proposés aux donateurs.*

*sous conditions

REJOIGNEZ-NOUS !

Soyez acteurs de la restauration de la Maison de Pierre Loti ! Remplissez le bon de souscription ou faites un don en ligne : www.fondation-patrimoine.org/49060

DÉLÉGATION POITOU-CHARENTES

1bis rue Lebasclès 86000 Poitiers

Tel. 05 49 41 45 54

www.poitoucharentes@fondation-patrimoine.org

PARTAGEZ LE PROJET AVEC VOS AMIS



EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET :

www.fondation-patrimoine.org/49060

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

LA MAISON DE PIERRE LOTI,

labellisée Musée de France pour ses collections et classée Monument Historique en 1990, est une œuvre unique en son genre. Écrin fragile des souvenirs d'enfance et de voyages de l'écrivain, cette demeure propose une immersion dans une atmosphère extraordinaire.

Le projet de restauration, chiffré à 8,5 millions €, sauvera ce patrimoine exceptionnel et proposera aux visiteurs de découvrir de nouvelles salles, jusque-là inaccessibles.

Vos dons permettront de poursuivre ce vaste chantier de restauration de la structure (planchers, façades, murs) et des collections (tapisseries, tissus, peintures, mobilier, collections ethnologiques...) et de rouvrir la mise à l'échéance de 2022-23.

Dans un souci de préservation maximale de la maison, telle que l'avait imaginée Pierre Loti, l'ensemble des pièces sera conservé et restauré selon un état existant et documenté, contemporain de Pierre Loti.



Salle renaissance : avant la fermeture au public en 2012 © Pascal Robin

état actuel © Ouiflash-Fondation du patrimoine

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

FAITES UN DON !

www.fondation-patrimoine.org/49060

Restauration de la
Maison de Pierre Loti
à Rochefort
ACTE II





La Maison de Pierre Loti souffre aujourd'hui des aménagements réalisés par l'écrivain-voyageur et du passage de milliers de visiteurs par an depuis son ouverture au public en tant que musée municipal en 1973. En 2001, Rochefort a décidé, avec le soutien de l'État, de mener un vaste chantier de rénovation du site.

Des infestations récurrentes de termites, de vrillettes et champignons en façade constituent des attaques dangereuses contre la structure même de la Maison. Les nombreux et lourds aménagements réalisés par l'écrivain ont fini de fragiliser l'ensemble construit avec des pierres du pays, de la brique et du sable de mer.

Par ailleurs, l'absence de stabilité thermique et hygrométrique et une lumière directe trop importante ont fortement dégradé les décors.

UNE MAISON EN DANGER

À la différence de nombreuses maisons d'écrivain, la « piété » filiale de son unique fils Samuel a permis de préserver une grande partie des décors aménagés pas son père qui font aujourd'hui de ce lieu un ensemble architectural et décoratif unique de la seconde moitié du 19^{ème} siècle.

On y découvre au fil des pièces : un salon familial, un salon de réception, des salles renaissance et gothique nées de la passion de Loti pour les châteaux et la noblesse, ou encore des pièces orientales telle la fameuse mosquée, ensemble spectaculaire aménagé à partir de boiseries précieuses et anciennes provenant de Syrie.

D'autres espaces disparus, que le projet de restauration permettra de redécouvrir, avaient été imaginés par Loti : une salle chinoise, une pagode japonaise, une chambre nuptiale étonnante dite « chambre aux abeilles », une salle saintongeaise...

UN ESPACE UNIQUE



Les collections de la Maison de Pierre Loti comprennent toutes sortes d'objets de natures et origines diverses, allant d'ustensiles domestiques aux œuvres précieuses, des collections d'art islamique, indien, italien, ou encore espagnol, dans des assemblages conçus par l'auteur, décorateur original et passionné.

Le seul plaisir de Loti étant de créer des ambiances, pour revivre ses émotions !

DES COLLECTIONS IMPRESSIONNANTES

Julien Viaud naît le 14 janvier 1850 dans cette maison rochefortaise typique au 141, rue Saint-Pierre (aujourd'hui rue Pierre-Loti). C'est le troisième enfant de Théodore Viaud et de Nadine Texier. La maison a été surélevée d'un étage afin de pouvoir accueillir également les deux grands-mères et plusieurs tantes que Loti appelle affectueusement les « chères vieilles à papillotes ».

Pierre Loti sera toujours très attaché à cette maison et tout particulièrement à la petite cour « plus ensoleillée, aérée et fleurie que la plupart des jardins de ville », écrit-il dans *Roman d'un Enfant*. Il rachète la maison à sa mère en 1871 et la transforme peu à peu. Après avoir acquis le bâtiment mitoyen en 1895 (n°139), il crée une mosquée, une salle renaissance et une salle chinoise, laissant libre cours à sa passion du décor et de la mise en scène.

Après la mort de l'écrivain, la maison vendue à la Ville en 1969 par le fils de Pierre Loti est devenue le Musée Pierre-Loti, ouvert au public en 1973. Inscrite en 1969, classée Monument Historique en 1990, elle devient Maison des Illustres en 2011.

DE JULIEN VIAUD À PIERRE LOTI



RESTAURATION DE LA MAISON DE PIERRE LOTI - ACTE II

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de la Maison de Pierre Loti et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours.

(et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.)

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à :
FONDATION DU PATRIMOINE
DÉLÉGATION POITOU-CHARENTES
1 bis rue Lebasclès 86000 Poitiers

Vos coordonnées :

NOM ou SOCIÉTÉ :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél. :

Paiement en espèces : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.

Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de

« Fondation du patrimoine – Maison de Pierre Loti ».

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

Pensez au don en ligne ! Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org/49060
Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

- sur le revenu
- sur la fortune immobilière
- sur les sociétés

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation Poitou-Charentes dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.